

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 537

présenté par

M. Richard, M. Benoit, M. Degallaix, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib,
M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron,
M. Reynier, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu,
M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les travaux de refondation de la partie législative du code du travail doivent être conduits par le Parlement.